



Force Ouvrière interpelle la direction concernant les problématiques de carburant

| | |
|--------|-------|
| SP95 | 2.139 |
| Gazole | 2.259 |
| SP98 | 2.319 |



FO revendique :

- Une augmentation exceptionnelle de la prime transport en 2026
- Augmentation des jours de télétravail
- Pour les personnels ne réalisant pas de télétravail, l'instauration de la semaine de 4 jours
- La facilitation du covoiturage par l'adaptation des horaires de travail

La direction évalue la situation.

Indemnité de froid

Qui est concerné ?

- ✓ Intervention en chambre froide $\leq -25^{\circ}\text{C}$ (température de consigne prise en compte)
- ✓ Exposition selon un niveau défini :

Indemnité
67,69 €

Exposition continue

Intervention quotidienne ou permanente toute l'année (personnels UCP)

Triple indemnité versée tous les mois

Exposition habituelle

Intervention régulière liée à la fonction

Indemnité de froid versée chaque mois

Exposition occasionnelle

Intervention au moins une fois dans le mois

Indemnité versée une seule fois (mois concerné)

Condition importante

Aucune indemnité si : Absence continue pendant tout le mois

Dans le cadre de la sortie de grève de 2025, il a été convenu d'harmoniser l'attribution de l'indemnité de froid. En effet, faute de critères définis par un accord, chaque direction régionale avait déterminé ses propres critères et la direction nationale n'a jamais voulu harmoniser les pratiques.

Finalement, l'accord signé par **FO** va permettre de résoudre cette problématique. Grâce à ces avancées, de nombreux salariés qui ne bénéficiaient par d'une indemnité de froid, vont dorénavant en bénéficier dès le 1^{er} juillet 2026.

Conciliation activité professionnelle / vie personnelle



A défaut de salaires à hauteur du marché du travail, l'EFS avait misé depuis sa création sur la mise en place des organisations permettant une bonne conciliation de son activité professionnelle avec sa vie personnelle, mais la direction a décidé de dégrader ce principe.



Les nouvelles organisations mises en place sont les conséquences directes de l'ambition plasma. **Un projet dans lequel l'humain « salarié » est mis en deuxième plan.** Outre, l'absence de mesures de prévention notamment des troubles musculosquelettiques, induits par le prélèvement par aphérèse qui vont conduire à des maladies professionnelles, **la direction a décidé de dégrader la conciliation activité professionnelle et vie personnelle.**

Conciliation activité professionnelle / vie personnelle

En DANGER

Samedis

Allongement des horaires du samedi au prélèvement en plus de l'accentuation du travail après 19h00 en semaine.

Jours fériés

La direction souhaite faire travailler les salariés du prélèvements les jours fériés.

Dimanches

Dans les services de préparation, les salariés feront plus de dimanche par an.

Pour FO, c'est STOP !!!!

Le syndicat **FO** refuse cette situation. Nous avons dénoncé les modifications d'organisation ayant des impacts sur la conciliation entre activité professionnelle et vie personnelle lors des différentes réunions nationales ou régionales.

Nous refusons lors des négociations toutes évolutions de nos accords entrainant une détérioration de la situation. **FO ne lâchera rien.** Une fois les horaires de travail dégradés, aucun retour en arrière ne sera possible.



Un syndicat, ce n'est pas que la grève

Le vrai travail se fait chaque jour

Défendre

Entretien, conflit, pression : on t'accompagne.

Négocier

Les injustices se règlent avant d'exploser.

Former

Code du travail, droits, réflexes terrain.

Protéger

Mutuelle, sécurité, conditions de travail.

La grève? Dernier recours.